



**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITE  
DU SERVICE D'EAU POTABLE  
EXERCICE 2020**

présenté conformément à l'article L.2224-5 du C.G.C.T.  
Le Comité Syndical de l'USESA  
Du 28 septembre 2021

## *Préambule*

### **• Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau ?**

**Le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement est rédigé en application des articles D 2224-1 à D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'arrêté du 2 mai 2007 modifié et son décret n°2007-675 du 2 mai 2007.**

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne obligation aux Services Publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année à l'assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service d'eau avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce présent rapport concerne exclusivement le service public de production et de distribution de l'eau potable de l'USESA, il exclut l'assainissement pour lequel le syndicat n'a pas la compétence.

### **• Il constitue un outil de communication .....**

**..... entre les élus de l'USESA et les usagers du service d'eau.....**

*Après adoption par son Comité Syndical, le rapport est ensuite présenté aux délégués rencontrés lors des réunions de secteurs de l'USESA. Il est également remis dans toutes les collectivités adhérentes, pour une présentation au conseil avant le 31 décembre de l'année n+1. Il est envoyé pour information à toutes les communes du territoire*

*Le rapport doit pouvoir être librement consulté en mairie. Uniquement pour les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire est tenu d'en informer le public par voie d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).*

*Ce rapport apporte aux usagers la connaissance du fonctionnement du service d'eau de l'USESA sur ses compétences et la gestion de son service.*

*Il permet au public de mieux comprendre les mécanismes qui conduisent au tarif de l'eau.*

*Comme le prévoit l'article L.1413-1 du Code Général des collectivités locales, le rapport annuel est présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, constituée au sein de l'USESA.*

**..... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.....**

*Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le rapport doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer les objectifs de transparence et de performance.*

*☞ Le Décret du 02 mai 2007 a instauré la liste des indicateurs de performance des services. Chaque année, ces indicateurs sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement → [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)*

*Vous trouverez la liste des indicateurs de performances renseignés en fin de rapport.*

*☞ La Loi N°2010-788 du 10 juillet 2010 impose désormais aux Collectivités de joindre au rapport annuel, la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau potable des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.*

**SOMMAIRE**

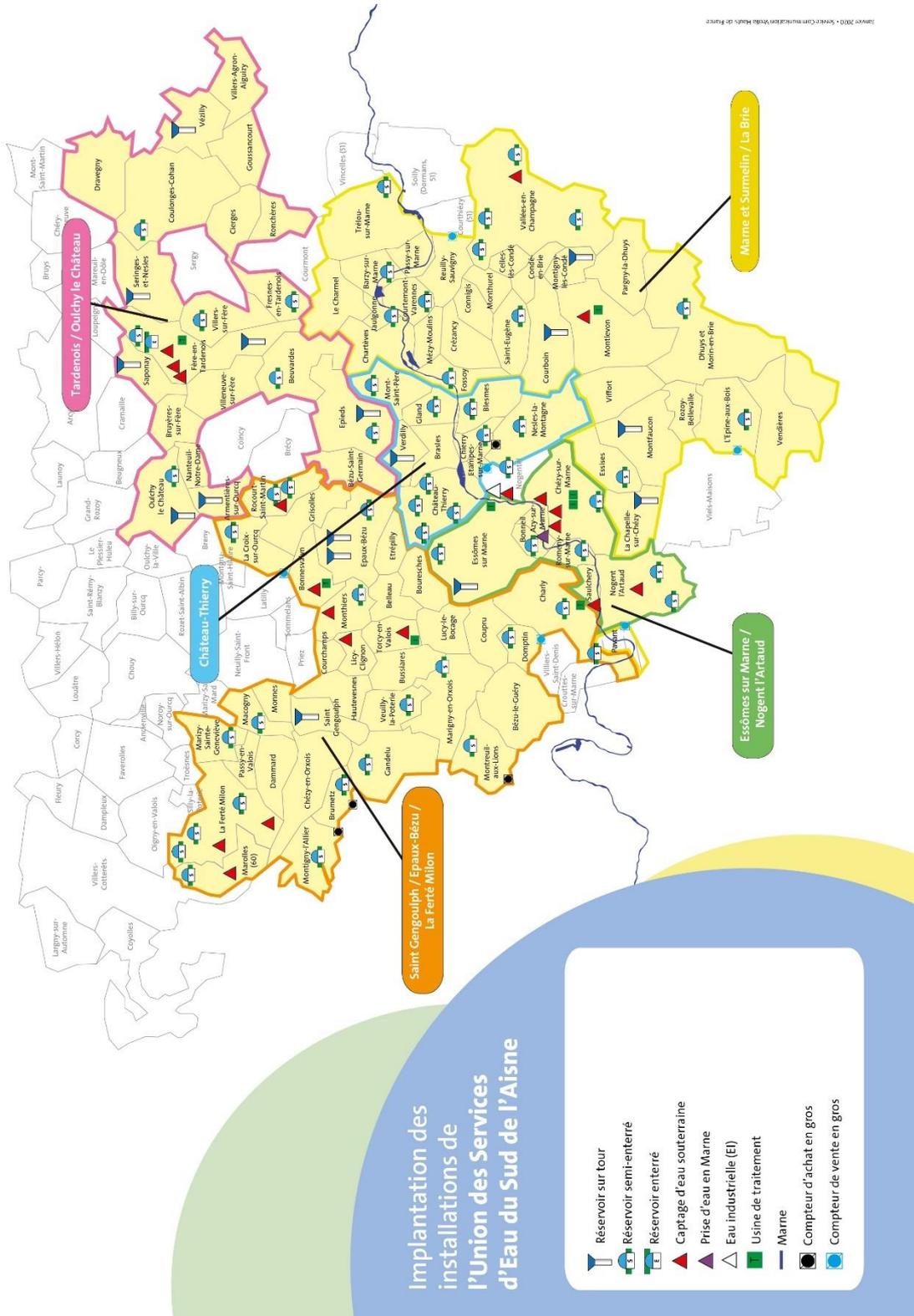
<b>1.</b>	<b>TERRITOIRE ET SERVICE</b>	<b>p.4</b>
	1.1 Territoire et nombre d'habitants desservis	p.4
	1.2 Organisation administrative	p.6
	1.3 Mode de gestion du service d'eau	p.7
<b>2.</b>	<b>CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE</b>	<b>p.8</b>
	2.1 Volumes prélevés	p.8
	2.2 Volumes vendus et volumes consommés	p.9
	2.3 Abonnés	p.10
	2.4 Linéaire du réseau	p.10
	2.5 Inventaire branchements plomb	p.10
<b>3.</b>	<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE</b>	<b>p.11</b>
	3.1 Modalités de tarification de l'eau potable	p.11
	3.2 Recettes liées à la facturation du service	p.13
	3.3 Présentation de factures d'eau	p.14
<b>4.</b>	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE</b>	<b>p.16</b>
	4.1 Qualité de l'eau	p.16
	4.2 Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)	p.19
	4.3 Rendement du réseau de distribution	p.20
	4.4 Indice linéaire des volumes non comptés	p.20
	4.5 Indice linéaire des pertes en réseau	p.21
	4.6 Taux de renouvellement du réseau	p.21
	4.7 Indice d'avancement de protection de la ressource	p.22
	4.8 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	p.23
	4.9 Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai	p.23
	4.10 Taux d'impayés	p.23
	4.11 Réclamations	p.23
<b>5.</b>	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>p.24</b>
	5.1 Montants financiers des travaux et des subventions	p.24
	5.2 Etat de la dette	p.25
	5.3 Amortissements	p.25
	5.4 Projets et travaux à l'étude	p.25
<b>6.</b>	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE</b>	<b>p.31</b>
	6.1 Abandons de créances	p.31
	6.2 Mesures pour l'action sociale	p.31
	6.3 Coopération décentralisée	p.32
<b>7.</b>	<b>INDICATEURS DU SERVICE</b>	<b>p.33</b>
	<b>L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME</b>	<b>p.34</b>
<b>8.</b>	<b>COMITE SYNDICAL DE L'USESA</b>	<b>p.38</b>

# 1. TERRITOIRE ET SERVICE

## 1.1. Territoire et nombre d'habitants desservis

Le territoire d'intervention de l'USESA s'étend sur l'arrondissement de Château-Thierry, de Soissons et dans l'Oise (commune de Marolles).

En 2020, le territoire de l'USESA s'étend sur 100 communes. Les communes de Rocourt Saint Martin, Montigny l'Allier et Brumetz ont intégré l'USESA au 1<sup>er</sup> janvier 2020.



	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
1	Armentières-sur-Ourcq	106	59
2	Azy-sur-Marne	391	176
3	Barzy-sur-Marne	390	226
4	Belleau	140	75
5	Beuvardes	764	382
6	Bézu-le-Guéry	265	122
7	Bézu-Saint-Germain	1 069	398
8	Blesmes	456	212
9	Bonneil	389	219
10	Bonnesvalyn	241	109
11	Bouresches	207	88
12	Brasles	1 565	723
13	Brumetz	216	94
14	Bruyères-sur-Fère	194	94
15	Bussiares	152	77
16	Celles-lès-Condé	88	50
17	La Chapelle-sur-Chézy	283	132
18	Charly/Marne	2 659	1 168
19	Le Charmel	323	161
20	Chartèves	361	183
21	Château-Thierry	15 486	6 282
22	Chézy-en-Orxois	419	176
23	Chézy-sur-Marne	1 398	668
24	Chierry	1 124	556
25	Cierges	67	44
26	Condé-en-Brie	695	354
27	Connigis	334	141
28	Coulonges-Cohan	451	222
29	Coupru	154	71
30	Courboin	312	151
31	Courchamps	90	44
32	Courtemont-Vareennes	339	154
33	Crézancy	1 314	498
34	La Croix-sur-Ourcq	107	50
35	Dammard	392	193
36	Dhuys et Morin-en-Brie	834	413
37	Domptin	668	306
38	Dravegny	134	56
39	Epaux-Bézu	575	280
40	Epieds	404	187
41	L'Épine-aux-Bois	272	137
42	Essises	428	184
43	Essômes-sur-Marne	2 851	1 231
44	Etampes-sur-Marne	1 280	671
45	Etrépilly	119	60
46	Fère-en-Tardenois	3 108	1 284
47	La Ferté-Milon	2 243	1 024
48	Fossoy	530	261
49	Fresnes-en-Tardenois	272	108
50	Gandelu	696	306
51			

	Communes	Nombre habitants desservis (estimation)	Nombre abonnés
51	Gland	456	230
52	Goussancourt	122	69
53	Grisolles	254	102
54	Hautevesnes	170	70
55	Jaulgonne	661	353
56	Licy-Clignon	76	35
57	Lucy-le-Bocage	202	92
58	Macogny	76	23
59	Marigny-en-Orxois	490	265
60	Marizy-Sainte-Geneviève	130	64
61	Marolles	694	312
62	Mézy-Moulins	525	237
63	Monnes	104	44
64	Mont-Saint-Père	714	321
65	Montfaucon	208	93
66	Monthiers	165	73
67	Monthurel	153	82
68	Montigny l'Allier	279	142
69	Montigny-lès-Condé	65	90
70	Montlevon	304	130
71	Montreuil-aux-Lions	1 383	635
72	Nanteuil-Notre-Dame	62	45
73	Nesles-la-Montagne	1 265	480
74	Nogent-l'Artaud	2 214	1 013
75	Oulchy-le-Château	833	357
76	Pargny-la-Dhuys	174	94
77	Passy-en-Valois	155	60
78	Passy-sur-Marne	128	87
79	Pavant (adhésion partielle)	5	3
80	Reuilly-Sauvigny	210	114
81	Rocourt Saint Martin	293	115
82	Romeny-sur-Marne	517	238
83	Ronchères	115	67
84	Rozoy-Bellevalle	119	69
85	Saint-Eugène	246	100
86	Saint-Gengoulph	152	70
87	Saponay	294	133
88	Saulchery	732	331
89	Seringes-et-Nesles	280	113
90	Torcy-en-Valois	75	47
91	Trélou-sur-Marne	967	527
92	Vallées-en-Champagne	575	308
93	Vendières	168	76
94	Verdilly	477	188
95	VeUILly-la-Poterie	162	82
96	Vézilly	189	102
97	Viffort	325	166
98	Villeneuve-sur-Fère	291	140
99	Villers-Agron-Aiguizy	77	44
100	Villers-sur-Fère	533	220
<b>TOTAL USESA</b>		<b>66 219</b>	<b>29 711</b>

Le total des abonnés de ce tableau n'intègre pas les 6 abonnés de vente en gros.

L'estimation des habitants desservis est définie au sens de l'article L.2334-2 du CGCT : 5  
Population légale selon Insee, applicable au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

## 1.2. Organisation administrative

L'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA) est un syndicat intercommunal à vocation unique en eau potable jusqu'au 03 août 2020. A partir du 04 août 2020, le syndicat est transformé en syndicat mixte fermé comprenant 2 EPCI et 20 communes.

Ses compétences recouvrent la production, la protection des ouvrages de prélèvement, le traitement, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable.

### • Administration de l'USESA jusqu'en août 2020

---

- ✚ **Le Syndicat** regroupe 204 délégués répartis localement en 5 secteurs selon une démarche de structuration des réseaux et de proximité voulue par les élus de l'USESA :
  - Secteur de Château-Thierry
  - Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon
  - Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château
  - Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
  - Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud
- ✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 33 délégués titulaires et de 12 délégués suppléants
- ✚ **Le bureau** comprend 1 président et 8 vice-présidents
- ✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées ainsi qu'une commission de contrôle financier de la délégation de Service Public

### • Administration de l'USESA suite aux élections des 1er et 15 septembre 2020

---

- ✚ **Le Comité Syndical** est constitué de 56 délégués titulaires et de 32 délégués suppléants
- ✚ **Le bureau** comprend 1 président et 11 vice-présidents.
- ✚ **Cinq secteurs** regroupent des délégués répartis localement selon une démarche de structuration des réseaux et de proximité voulue par les élus de l'USESA :
  - Secteur de Château-Thierry
  - Secteur de Saint-Gengoulph/Epoux-Bézu/La Ferté-Milon
  - Secteur du Tardenois/Oulchy-le-Château
  - Secteur de Marne et Surmelin/La Brie
  - Secteur d'Essômes-sur-Marne/Nogent-l'Artaud
- ✚ **Dix commissions de travail** thématiques sont constituées :
  - commission finances,
  - commission suivi du contrat de Délégation du Service Public – Comité de pilotage,
  - commission travaux,
  - commission administration générale,
  - commission protection de la ressource en eau, diagnostic des ressources
  - commission communication– classes d'eau – coopération décentralisée,
  - commission solidarité eau, fuite après compteur,
  - commission en charge du suivi du patrimoine de la collectivité,
  - commission patrimoine, études prospectives,
  - commission défense incendie

- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

---

La réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est déroulée le 01 décembre 2020 en visio-conférence.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du Rapport Annuel 2019 du délégataire,
- Présentation du Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du rapport d'activité 2019 de l'USESA,
- Présentation de l'avenant n°9 au contrat de Délégation de Service Public,
- Questions diverses.

### **1.3. Mode de gestion du service d'eau**

Le service d'eau potable est exploité en affermage.

Le contrat actuel a été signé le 27 février 2013 avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

L'USESA a confié l'exploitation du service d'eau potable à la Société Véolia Eau.

La durée du contrat est de 15 ans soit jusqu'au 29 février 2028, avec l'option de trois ilots concessifs :

- la télé-relève des compteurs sur le territoire,
- la sectorisation,
- la suppression des branchements plomb.

Un avenant n°8 au contrat a été approuvé par délibération en date du 12 mars 2020. Il concerne la clause de réexamen du contrat de Délégation de Service Public.

Un avenant n°9 au contrat a été approuvé par délibération en date du 08 décembre 2020. Il concerne l'intégration des communes de Brécy, Coincy, Courmont, Nogentel et Sergy au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## 2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

### Chiffres clés

➤ 66 219 habitants desservis	➤ 29 717 abonnés
➤ 71 réservoirs d'une capacité de 29 940 m <sup>3</sup>	➤ 1 246.29 km de réseau (hors branchements)
➤ 25 ressources d'eaux souterraines	➤ 3 884 651 m <sup>3</sup> d'eau vendus
➤ 1 ressource d'eau de surface	

### 2.1. Volumes prélevés

Volumes prélevés en 2020 : 5 163 506 m<sup>3</sup>

SITES DE PRODUCTION			VOLUMES PRELEVES		EVOLUTION
Situation	Ressources	Usines	2019	2020	2019/2020
Château-Thierry	Puits Plaine 1		613 624	644 254	4,99%
Chézy-sur-Marne	Puits 11 Puits C1 Puits C2	Station de déferrisation et démanganisation	429 931	533 901	24,18%
Chézy-sur-Marne	Prise d'eau en rivière Marne	Station de production d'eau Chézy-sur-Marne	1 803 433	1 730 697	-4,03%
Torcy-en-Valois	Puits de Torcy-en-Valois	Station de déferrisation/décarbonatation de Torcy-en-Valois	146 830	164 536	12,06%
Licy-Clignon	Source de Licy-Clignon		144 587	119 637	-17,26%
Monthiers	Puits de Monthiers		51 259	65 277	27,35%
Courtemont-Varennes	Puits n°1-2-3		9 946	0	-100,00%
Vallées-en-Champagne / La Chapelle-Methodon	Source la pièce du Chaudron et Moulin Blanc		496 678	516 617	4,01%
Epoux-Bézu	Source de Bonnesvalyn/ La Chapellerie	Station de décarbonatation	154 775	138 969	-10,21%
Fère-en-Tardenois	Puits 2-3	Station de décarbonatation	278 947	283 930	1,79%
	Puits 4		251 883	248 847	-1,21%
Nogent-l'Artaud	Puits des Sablons		72 569	80 543	10,99%
Montlevon	Source de Coupigny	Station de traitement des pesticides	304 936	287 007	-5,88%
La Ferté-Milon	Puits de la carrière		120 792	117 987	-2,32%
Chézy-en-Orxois	Source St Quentin/Allan		1 942	2 236	15,14%
Marolles	Source de Marolles		26 130	30 247	15,76%
Saulchery	Puits de Charly sur Marne	station de traitement de pesticides	180 307	183 716	1,89%
Rocourt Saint Martin			-	15 105	100,00%
<b>TOTAL DES VOLUMES PRELEVES EN m<sup>3</sup></b>			<b>5 088 569</b>	<b>5 163 506</b>	

Volume prélevé par nature d'eau (m <sup>3</sup> )	2019	2020	Répartition 2020
Total prélevé	5 088 569	5 163 506	100,00%
eau de surface	1 803 433	1 730 697	33,52%
eau souterraine	3 285 136	3 432 809	66,48%

## 2.2. Volumes vendus et volumes consommés

VOLUMES PRODUITS ET MIS EN DISTRIBUTION (en m <sup>3</sup> )				
		2019	2020	%
A	<b>Volumes prélevés</b>	<b>5 088 569</b>	<b>5 163 506</b>	1,47%
B	<b>Besoins en eau des usines</b>	309 686	380 047	22,72%
A-B	<b>Volumes produits</b>	4 778 883	4 783 459	0,10%
C	<b>Volumes achetés à d'autres services d'eau</b>	<b>4 316</b>	<b>46 495</b>	977,27%
	<i>Saur Pisseloup</i>	4 316	4 644	7,60%
	<i>Saur Montigny l'Allier</i>	-	30 690	100,00%
	<i>Saur Brimetz</i>	-	11 161	100,00%
D	<b>Volumes d'eau vendus à d'autres services d'eau</b>	<b>53 049</b>	<b>45 803</b>	-13,66%
	<i>Neuilly-Saint-Front</i>	345	375	8,70%
	<i>Nogentel</i>	2833	2 248	-20,65%
	<i>Villiers-Saint-Denis</i>	269	297	10,41%
	<i>Pavant</i>	1 829	807	-55,88%
	<i>Viels-Maisons</i>	12 025	1 843	-84,67%
	<i>CC des Coteaux de la Marne</i>	35 748	40 233	12,55%
<b>E=A-B+C-D</b>	<b>Volumes mis en distribution</b>	<b>4 730 150</b>	<b>4 784 151</b>	<b>1,14%</b>

VOLUMES VENDUS (en m <sup>3</sup> )				
		2019	2020	%
F	<b>Volumes vendus aux abonnés du service</b>	3 930 847	3 838 848	-2,34%
	<i>domestiques ou assimilés</i>	3 047 768	3 189 299	4,64%
	<i>autres que domestiques</i>	883 079	649 549	-26,44%
G	<b>Volumes vendus à d'autres services d'eau potable</b>	53 049	45 803	-13,66%
<b>H=F+G</b>	<b>Volumes vendus</b>	<b>3 983 896</b>	<b>3 884 651</b>	<b>-2,49%</b>

Les volumes vendus diminuent de 2.49 %

VOLUMES CONSOMMES (en m <sup>3</sup> )				
		2019	2020	%
I	<b>Volumes comptabilisés 365 jours</b>	3 950 639	3 873 446	-1,95%
J	<b>Volumes de services</b> ( <i>nettoyage des réservoirs, purges, désinfection après travaux, etc...</i> )	21 724	24 187	11,34%
K	<b>Volumes consommés sans comptage</b> ( <i>essais de poteau incendie, bornes fontaines sans compteur, etc...</i> )	6 535	4 290	-34,35%
<b>L=I+J+K</b>	<b>Total des volumes consommés autorisés</b>	<b>3 978 898</b>	<b>3 901 923</b>	<b>-1,93%</b>

Les volumes comptabilisés correspondent à la totalité des volumes passés par le compteur des abonnés y compris les dégrèvements pour fuite après compteur.

## 2.3. Abonnés

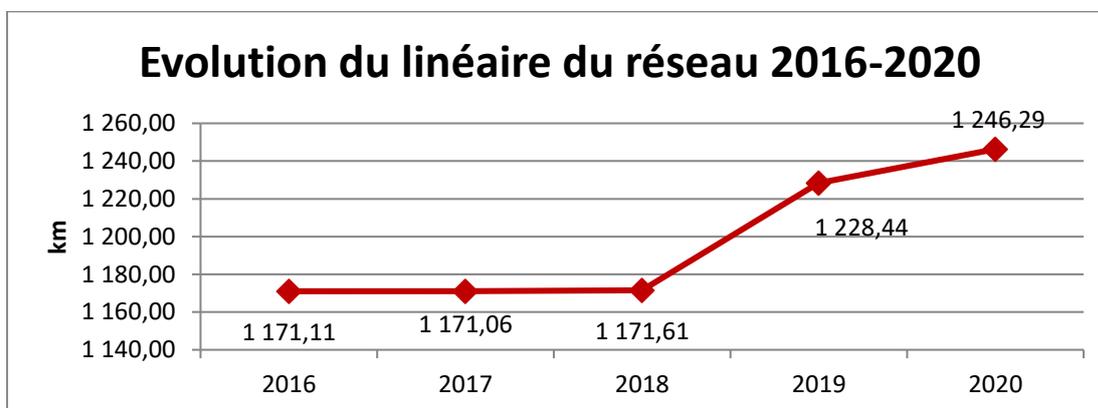
NOMBRE D'ABONNES PAR SECTEUR D'ACTIVITE			
Secteurs d'activité	2019	2020	%
<b>Nombre total d'abonnés (clients)</b>	29 329	29 717	1,32%
domestiques et collectifs ou assimilés	29 318	29 710	1,34%
autres que domestiques	5	1	-95,9%
autre service d'eau potable	6	6	0,00%
<b>Volume vendu selon le décret du 02 mai 2007 (m<sup>3</sup>)</b>	3 983 896	3 884 651	-2,49%
<b>Nombre total d'habitants desservis</b>	65 293	66 219	1,42%

## 2.4. Linéaire du réseau

La longueur du réseau de distribution (hors branchements) est de **1246.29 km**.

Elle a augmenté de 1.45% par rapport à 2019 avec l'intégration des communes de Montigny l'Allier, Brumetz et Rocourt Saint Martin.

Linéaire du réseau 2019	Linéaire du réseau 2020	%
<b>1 228.44 km</b>	<b>1 246.29 km</b>	<b>1.45%</b>



## 2.5. Inventaire branchements plomb

Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/2019		Branchements plomb supprimés en 2020		Branchement plomb restant à supprimer au 31/12/20	
2559	9 %	151	5.9 % des branchements en plomb supprimés	2408	8.01 %

Le syndicat change progressivement les branchements en plomb

**Exigence réglementaire :**  
 ↳ 10 microgrammes par litre (teneur maximale en plomb à l'arrivée de l'eau au robinet).

L'inventaire des branchements des 3 nouvelles communes adhérentes au 01/01/2020 n'a pas été pris en compte. (inventaire en cours).

### 3. TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

#### 3.1. Modalités de tarification de l'eau potable

Conformément à la Loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 04 janvier 1992, la tarification comporte un abonnement et une part variable (prix au m<sup>3</sup>) fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

- **Part revenant à l'exploitant**

La rémunération du délégataire Véolia pour l'exploitation du service d'eau est fixée par Contrat d'Affermage en date du 01 mars 2013.

♦ **Part fixe (abonnement)** : son montant est proportionnel au diamètre du compteur

Diamètre compteur	15 mm	20mm	30mm	40mm	50mm	60mm	80mm	100mm	125mm et +
Montant annuel H.T. au 01/01/20	58.94	80.36	117.86	160.72	198.22	235.74	316.10	401.82	508.96
Montant annuel H.T. au 01/01/21	59.64	81.34	119.30	162.68	200.64	238.60	319.92	406.68	515.14

♦ **Part variable** : son montant varie en fonction des tranches de consommation

Tranche de consommation	0 à 30 m <sup>3</sup>	31 à 60 m <sup>3</sup>	61 à 120 m <sup>3</sup>	+ de 120 m <sup>3</sup>
Montant du m <sup>3</sup> H.T. au 01/01/20	0.5378	1.1480	0.8105	0.8105
Montant du m <sup>3</sup> H.T. au 01/01/21	0.5488	1.1664	0.8248	0.8248

♦ **Frais d'accès au service €/ H.T.**

au 01/01/20	53.58
au 01/01/21	54.23

- **Part revenant à l'USESA**

♦ **Part fixe (abonnement) €/abonné/an**

au 01/01/20	35.24
au 01/01/21	17.24

♦ **Part variable €/ m<sup>3</sup> consommé H.T.**

au 01/01/20	0.8825
au 01/01/21	0.7825

• **Part revenant aux autres organismes**

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et l'EPTB Seine Grands Lacs prélèvent des redevances, appliquées sur les facturations du territoire de l'USESA :

♦ **Redevance préservation de la ressource en eau AESN - €/m<sup>3</sup> H.T.**

au 01/01/20	0.0700
au 01/01/21	0.0700

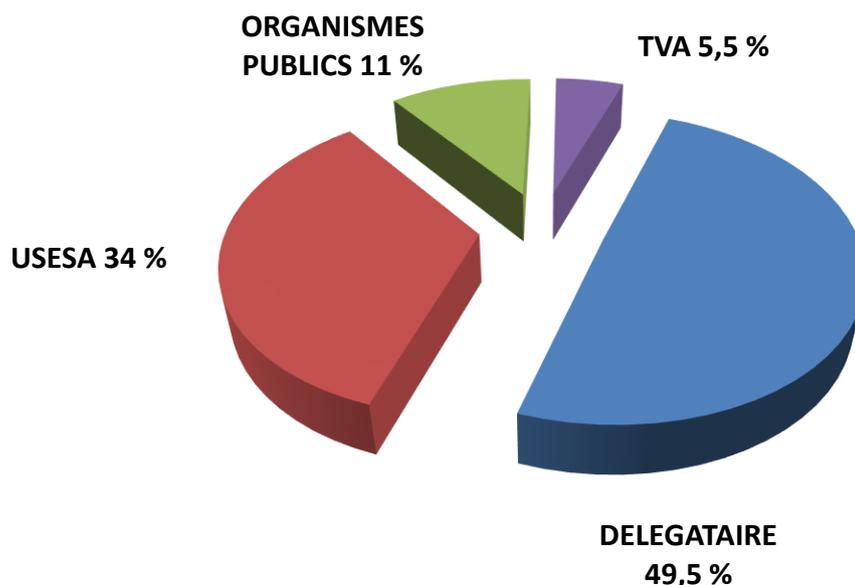
♦ **Redevance pollution AESN - €/m<sup>3</sup> H.T.**

au 01/01/20	0.22 zone de base 0.38 zone moyenne
au 01/01/21	0.22 zone de base 0.38 zone moyenne

♦ **Redevance prélèvement Seine Grands Lacs :**  
- 0.0040 €/m<sup>3</sup> H.T en 2020

**La note d'information établie par l'Agence de l'Eau, sur les redevances et son programme pluriannuel d'intervention est annexée au présent rapport.**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2021, le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau pour un abonné consommant 120 m<sup>3</sup>/an (consommation de référence) est de **2.70 € TTC**



**USESA** : investissements et renouvellement des réseaux

**DELEGATAIRE** : service exploitation - renouvellement matériel

**ORGANISMES PUBLICS** : AESN : taxes préservation ressource en eau et pollution / EPTB : prélèvement Seine Grands Lacs

**TVA** : Taxes sur la Valeur Ajoutée

• **Délibérations fixant les tarifs d'eau en vigueur pour 2020**

• **Tarif du délégataire**

- ☞ Application du contrat d'affermage en date du 1<sup>er</sup> mars 2013 (article 4.1.1)
- ☞ Avenant N°8 au contrat (clause de réexamen article 5.4.1)

• **Tarif du Syndicat**

- ☞ Délibération du 10 novembre 2009 (part fixe et part variable)
- ☞ Délibération du 30 avril 2013 : modalités d'indexation du tarif de base de la part collectivité (part fixe et part variable)
- ☞ Délibération du 03 octobre 2013 : approbation du règlement de service d'eau potable (modifié par avenant n°4)
- ☞ Délibération du 06 décembre 2016 : révision du montant de la redevance « Préservation de la ressource en eau »
- ☞ Délibération du 03 mai 2018 : mise en place sur la facturation d'eau potable de la redevance prélèvement Seine Grands Lacs
- ☞ Délibération du 26 mars 2019 : baisse de l'abonnement annuel (- 7 € H.T)

Décision du comité syndical de l'USESA dans sa séance du 06 décembre 2020 :

**Les élus ont voté favorablement une baisse du prix de l'eau à compter des facturations du 1<sup>er</sup> semestre 2021, sur les montants suivants :**

- ☞ **Baisse de l'abonnement annuel : - 18 € H.T**
- ☞ **Baisse du tarif m<sup>3</sup> : - 0.10 € H.T**

Pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, le tarif moyen de 1.18 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 bénéficie d'une baisse de 21 % au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Part USESA - HT	01/01/19	01/01/20	01/01/21	% Evolution 2020/2021
Abonnement annuel (€)	41,60	35,24	17,24	-51%
Consommation (€/m <sup>3</sup> )	0,8667	0,8825	0,7825	-9%
Tarif pour 120 m <sup>3</sup> (€)	1,21	1,18	0,93	-21%

**3.2. Recettes liées à la facturation du service**

PRODUITS VENTE D'EAU		2016	2017	2018	2019	2020
DELEGATAIRE	Recettes liées à la facturation du service	4 167 371 €	4 168 015 €	4 212 290 €	4 302 434 €	4 601 980 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	34 434 €	33 037 €	29 617 €	42 344 €	32 408 €
USESA	Recettes liées à la facturation du service	3 908 948€	3 978 430 €	4 034 638 €	4 184 985 €	4 160 321 €
	Vente d'eau à d'autres services publics	42 380 €	41 450 €	39 911 €	45 454 €	41 064 €

### **3.3. Présentation de factures d'eau**

Impact de la baisse du prix de l'eau pour les abonnés :

- quelques exemples :

- Une famille qui consomme 120 m<sup>3</sup> par an paiera environ 30 € de moins par an. Cette baisse fait passer le prix du m<sup>3</sup> d'eau potable de 2.94 € à 2.70 €.
- Une personne seule ou un couple consommant 30 m<sup>3</sup>/an paiera 21 € de moins qu'en 2020 soit une économie de près de 14% sur la part eau potable de sa facture.
- La facture sur la consommation moyenne de l'USESA (100 m<sup>3</sup>/an) permettra à l'abonné « moyen » de faire une économie de 28 € par an, soit une baisse de 8.6% sur la part eau potable de la facture.

## Facture 120 m<sup>3</sup> Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2020

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b><i>PART DELEGATAIRE - VEOLIA</i></b>							
Abonnement délégataire Ø 15	2	29,47 €	58,94 €				
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	30	0,5378 €	16,13 €				
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	30	1,1480 €	34,44 €				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	60	0,8105 €	48,63 €				
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>158,14 €</b>			<b>8,70 €</b>	<b>166,84 €</b>
<b><i>PAR COLLECTIVITE - USESA</i></b>							
Abonnement USESA Ø 15	2	17,62 €		35,24 €			
Consommation USESA	120	0,8825 €		105,90 €			
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>141,14 €</b>		<b>7,76 €</b>	<b>148,90 €</b>
<b><i>AUTRES REDEVANCES</i></b>							
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040 €			0,48 €		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0700 €			8,40 €		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,2200 €			26,40 €		
<b>SOUS TOTAL</b>					<b>35,28 €</b>	<b>1,94 €</b>	<b>37,22 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>158,14 €</b>	<b>141,14 €</b>	<b>35,28 €</b>	<b>18,40 €</b>	<b>352,97 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>							<b>334,56 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>				Coût TTC du m <sup>3</sup> :	2,9413 €		<b>18,40 €</b>
<b><i>MONTANT FACTURE TTC</i></b>				Coût HT du m <sup>3</sup> (parts délégataire + USESA) :	2,4940 €		<b>352,96 €</b>

# Facture 120 m<sup>3</sup>

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Détail de la facture	Nombre ou volumes	Tarifs unitaires hors TVA	Montant délégataire hors TVA	Montant USESA hors TVA	Montant organismes hors TVA	TVA 5,50%	Montant TTC
<b><i>PART DELEGATAIRE - VEOLIA</i></b>							
Abonnement délégataire Ø 15	2	29,82 €	59,64 €				
Consommation délégataire Tranche de 0 à 30 m <sup>3</sup>	30	0,5488 €	16,46 €				
Consommation délégataire Tranche de 30 à 60 m <sup>3</sup>	30	1,1664 €	34,99 €				
Consommation délégataire Tranche de + de 60 m <sup>3</sup>	60	0,8248 €	49,49 €				
<b>SOUS TOTAL</b>			<b>160,58 €</b>			<b>8,83 €</b>	<b>169,42 €</b>
<b><i>PAR COLLECTIVITE - USESA</i></b>							
Abonnement USESA Ø 15	2	8,62 €		17,24 €			
Consommation USESA	120	0,7825 €		93,90 €			
<b>SOUS TOTAL</b>				<b>111,14 €</b>		<b>6,11 €</b>	<b>117,25 €</b>
<b><i>AUTRES REDEVANCES</i></b>							
Redevance prélèvement Seine Grands Lacs	120	0,0040 €			0,48 €		
Redevance prélèvement Agence de l'Eau	120	0,0700 €			8,40 €		
Redevance pollution Agence de l'Eau	120	0,2200 €			26,40 €		
<b>SOUS TOTAL</b>					<b>35,28 €</b>	<b>1,94 €</b>	<b>37,22 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>160,58 €</b>	<b>111,14 €</b>	<b>35,28 €</b>	<b>16,89 €</b>	<b>323,89 €</b>
<b>MONTANT H.T.</b>							<b>307,00 €</b>
<b>MONTANT TVA</b>							<b>16,89 €</b>
				Coût TTC du m <sup>3</sup> :		2,6991 €	
<b><i>MONTANT FACTURE TTC</i></b>				Coût HT du m <sup>3</sup> (parts délégataire + USESA) :		2,2644 €	<b>323,89 €</b>

## 4. INDICATEURS DE PERFORMANCE

### 4.1. Qualité de l'eau

Les résultats présentés ci-dessous proviennent des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé.

Les tableaux ci-dessous présentent :

-les données relatives à la qualité des eaux distribuées dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique.

-les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques

#### → Résultats sur l'eau brute des ressources

	Nombre paramètres analysés	Nombre résultats non conformes
Microbiologie	12	0
Physico-chimie	3 232	0

#### → Résultats sur l'eau distribuée

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Nombre paramètres analysés	Nombre résultats non conformes
Microbiologie	392	2 (a)
Physico-chimie	856	3 (b)
Paramètres soumis à référence de qualité		
	Nombre paramètres analysés	Nombre dépassements de la référence
Microbiologie	604	3 (c)
Physico-chimie	1704	6 (d)

Les limites de qualité correspondent à des concentrations maximales admises à respecter et portent sur des paramètres susceptibles de générer des effets immédiats ou à long terme pour la santé (paramètres microbiologiques, nitrates, pesticides, sous-produits de désinfection de l'eau, certains métaux, solvants chlorés...).

Les références de qualité donnent des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations et d'évaluation de risques pour la santé des personnes. Elles concernent des substances sans incidence directe sur la santé des consommateurs aux teneurs habituellement observées dans l'eau mais qui peuvent mettre en évidence une présence importante d'un autre paramètre au niveau de la ressource ou un dysfonctionnement de la station de traitement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (paramètres microbiologiques, couleur, conductivité, fer, manganèse...).

Les détails des résultats non conformes ou les dépassements par rapport à la référence de qualité du tableau précédent sont présentés ci-dessous.

Paramètres soumis à limite de qualité		
	Résultat non conforme	Valeur de référence
(a) Microbiologie	<b>→Entérocoques :</b> -15/09/20 : 1nm/100mL – Passy en Valois -23/11/20 : 1nm/L – L'Epine aux Bois Contre-analyses conformes	0 /100mL
(b) Physico-chimie	<b>→Benzo(a)pyrène</b> -04/03/21 : 0.011 µg/l – Bonnesvalyn Contre analyse conforme	0.010 µg/L
	<b>→Déséthyl atrazine</b> -23/11/20 : 0.114 µg/L – Réservoir Les Villés - Montlevon Changement du charbon actif – station de traitement – contre analyse conforme	0.10 µg/L
	<b>→Déséthylterbuméton</b> -07/08/20 : 0.179 µg/L – Réservoir du Ruvet de Charly sur Marne Changement du charbon actif – station de traitement – contre analyse conforme	0.10 µg/L

Chaque résultat non conforme est pris en charge. Des analyses complémentaires sont systématiquement effectuées et ont donné des résultats conformes pour tous les dépassements indiqués dans le tableau ci-dessus.

Paramètres soumis à référence de qualité		
	Dépassement de la référence	Valeur de référence
(c) Microbiologie	<b>→Bactéries coliformes :</b> -04/03/20 : 1n/100mL - Bonnesvalyn -12/10/20 : 100n/100mL – Rocourt Saint Martin -23/11/20 : 3n/100mL – L'épine aux Bois Contre-analyses conformes	0 /100mL
(d) Physico-chimie	<b>→Fer</b> -04/03/20 : 207 mg/L – Bonnesvalyn Contre-analyse conforme	200mg/L
	<b>→Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4</b> -03/02/20 : sortie station Chézy sur Marne : 0 -07/02/20 : sortie station La plaine/Château-Thierry : 3 -12/08/20 : sortie station d'Epoux-Bézu : 3 -08/09/20 : sortie station Nogent l'Artaud : 0 -23/01/20 : réservoir les Villés/Montlevon : 0	Entre 1 et 2

**L'eau a toujours été déclarée consommable par l'Agence Régionale de Santé.**

**→ Taux de conformité**

Le taux de conformité microbiologique est de 99 %.

Le taux de conformité physico-chimique est de 98.5 %.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des taux de conformité.

	2018	2019	2020
<b>Taux de conformité microbiologique</b>	<b>98.90%</b>	<b>100%</b>	<b>99%</b>
Nombre de prélèvements non conformes	2	0	2
Nombre de prélèvements total	184	190	194
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>98.5%</b>
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	3
Nombre de prélèvements total	186	204	201

## 4.2. Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale des Réseaux d'eau potable (ICGPR)

Cet indicateur traduit la bonne connaissance du patrimoine.

La valeur de l'indice est comprise entre 0 et 120 points.

Le calcul modifié par arrêté du 2 décembre 2013 inclut les dispositions suivantes :

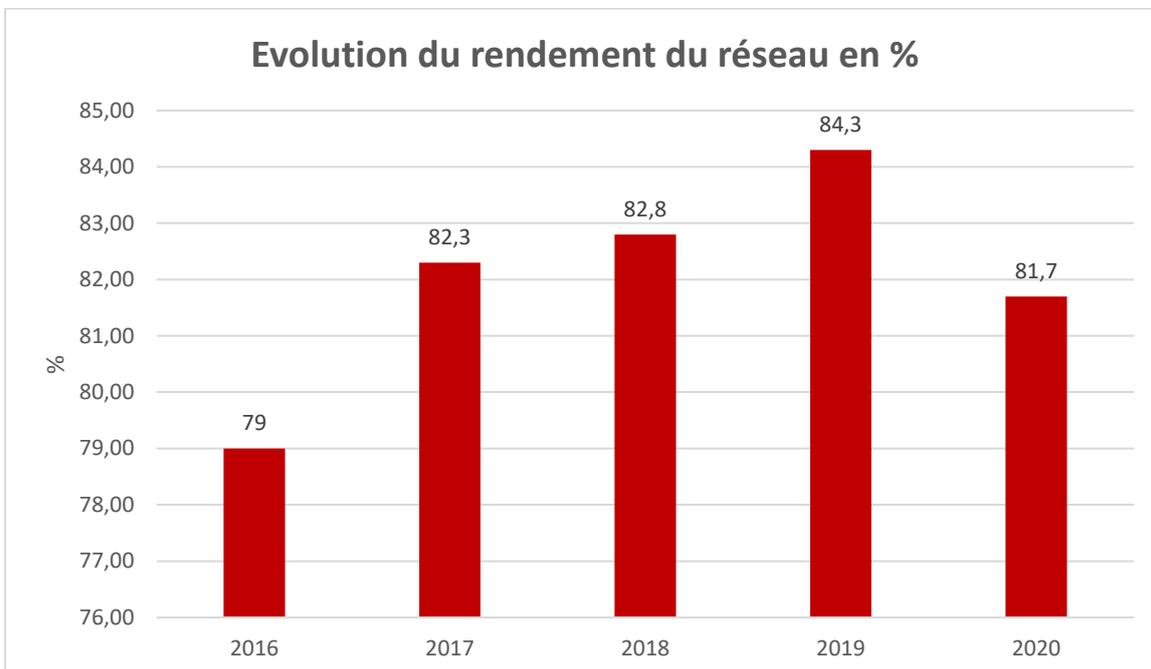
- Obtention des 15 points dans la partie A nécessaire pour ajouter les points de la partie B
- Obtention des 40 points dans les parties A+B nécessaire pour ajouter les points de la partie C

	Résultat pour l'USESA	Note
<b>Partie A : plan des réseaux</b>		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	Plan Carto existant pour l'ensemble des réseaux des 97 communes du territoire de l'USESA	10 pts / 10
VP.237 - Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	Mise à jour effectuée par le délégataire toute l'année	5 pts / 5
<b>Partie B : inventaire des réseaux</b>		
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	Inventaire existant pour l'ensemble des réseaux.	Oui
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètre	Diamètre connus à 99% Matériaux connus à 97%	98,00%
VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres	Précision cartographique connue à 98% La catégorie de l'ouvrage : aucun ouvrage déclaré sensible Mise à jour des plans par le délégataire tout au long de l'année.	Oui
Note totale suivant les critères VP238, VP239 et VP 240		15 pts / 15
VP.241 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Années de pose ou années présumées de pose renseignées à 96%	15 pts / 15
	<b>Sous-total A et B</b>	<b>45 pts / 45</b>
<b>Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>		
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes et des servitudes sur le plan des réseaux	Ouvrages annexes inclus sur le plan carto existant	10 pts / 10
VP.243 - Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	Inventaire existant pour l'ensemble des ouvrages de distribution et de stockage. L'inventaire est mis à jour et complété chaque année.	10 pts / 10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux		0 pts / 10
VP.245 - Inventaire des branchements: caractéristiques du ou des compteurs d'eau, date de pose du compteur	Liste d'abonné existante pour l'ensemble de l'USESA mentionnant le n° du compteur, l'année de pose, son diamètre et l'emplacement de ce dernier pour chaque branchement.	10 pts / 10
VP.246 - Inventaire des recherches de pertes d'eau	Mise en place d'une sectorisation	10 pts / 10
VP.247 - Localisation des autres interventions sur le réseau	Tableau récapitulatif des interventions réalisées sur le réseau accompagné d'un plan de localisation de celles-ci.	10 pts / 10
VP.248 - Programme pluriannuel de renouvellement des canalisations	Programme pluriannuel des travaux existant sur au moins 3 ans comprenant une estimation du linéaire à renouveler, du nombre de branchement à renouveler, du coût des travaux et leur localisation	10 pts / 10
VP.249 - Modélisation des réseaux	Modélisation des réseaux existante sur l'ensemble de l'USESA et réalisée sur le logiciel EPANET	5 pts / 5
	<b>Total</b>	<b>110 pts / 120</b>

### 4.3. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution est obtenu en faisant le rapport entre :  
 -les volumes consommés autorisés additionnés des volumes vendus à d'autres services d'eau  
 -et les volumes produits (volumes prélevés - besoins des usines) additionnés des volumes achetés.  
 Cet indicateur est simple et dépend des consommations. Il ne traduit pas l'état physique du réseau.

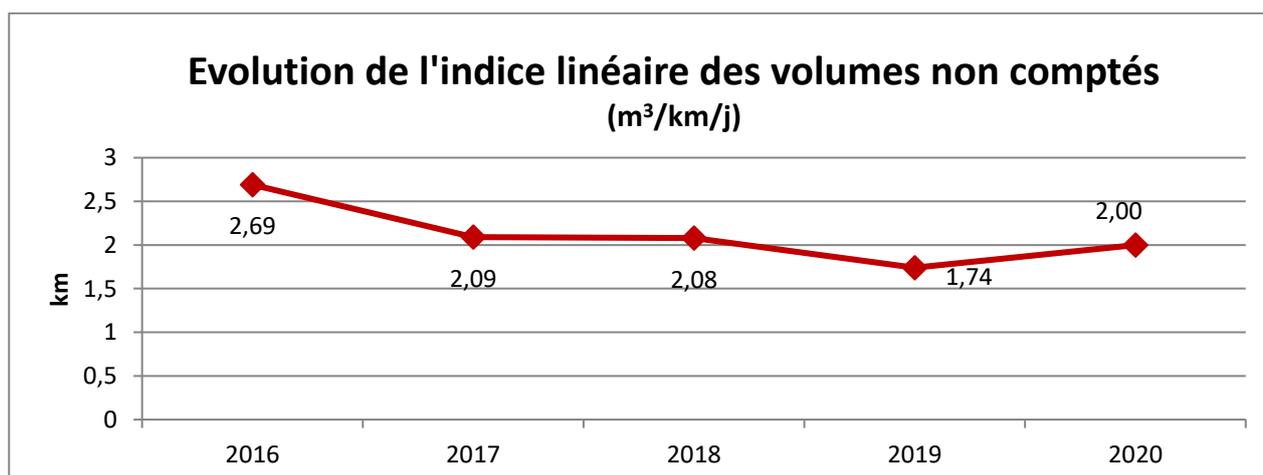
**En 2020, le rendement du réseau est de 81.7 %  
 soit une diminution de 2.6 % par rapport à 2019**



### 4.4. Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés : (volume mis en distribution - volume comptabilisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365.  
 Cet indicateur traduit l'ensemble des volumes non comptés et ne porte pas uniquement sur les pertes mais aussi sur les volumes sans comptage.

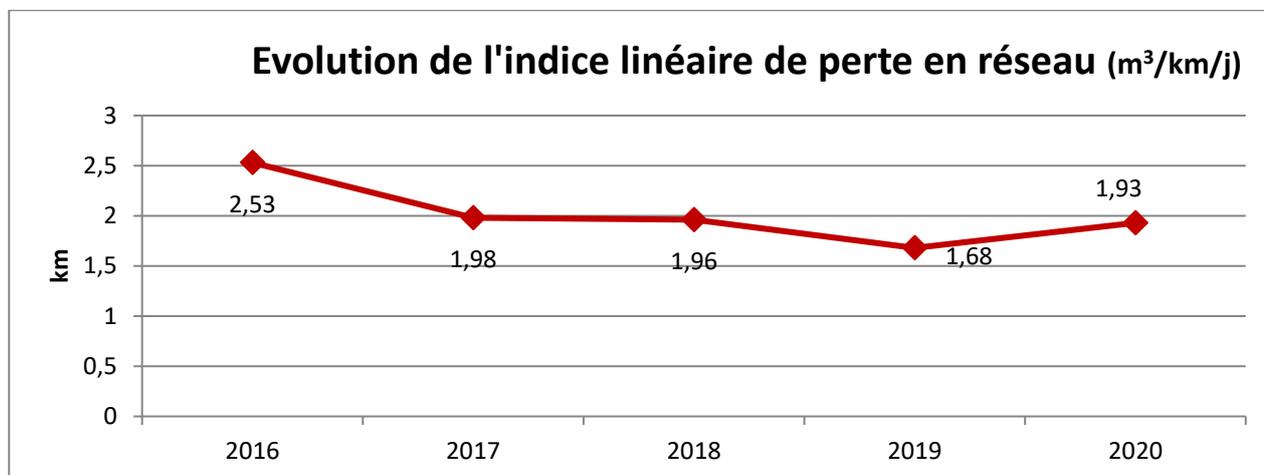
**En 2020, l'ILVNC est de 2.00 m<sup>3</sup>/km/j**



#### 4.5. Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire de perte en réseau évalue les pertes par fuite sur le réseau : (volume mis en distribution - volume consommé autorisé 365j) / longueur de canalisation de distribution / 365. L'introduction d'estimations rend cet indicateur moins pertinent que l'indice linéaire des volumes non comptés.

**En 2020, l'ILP est de 1.93 m<sup>3</sup>/km/j**



#### 4.6. Taux de renouvellement du réseau

Un programme de renouvellement des réseaux est engagé.

Les années précédentes, ces dépenses étaient financées en totalité par le syndicat.

#### RENOUVELLEMENT DU RESEAU 2016 - 2020

ANNEE	LINEAIRE RENOUELLE (km)	COUT HORS TAXES	LONGUEUR RESEAU (km)	TAUX DE RENOUELLEMENT EN %
2016	12.83	1 939 329 €	1 171.11	1.10 %
2017	12.21	2 261 514 €	1 171.06	1.04 %
2018	17.52	2 659 543 €	1 171.61	1.49 %
2019	11.91	3 279 638 €	1 228.44	0.97%
2020	14.47	4 055 876 €	1 246.29	1.16%

**Taux de renouvellement du réseau en 2020 : 1.16 %**

**Coût des opérations de renouvellement en 2020 : 4 055 876 €**

**Taux moyen de renouvellement des réseaux 2016/2020 : 1.15 %**

#### 4.7. Indice d'avancement de protection de la ressource

Désignation du captage	Commune d'implantation du captage	Date arrêté de DUP	Indice d'avancement protection de la ressource*
Puits C1	Chézy-sur-Marne	04/05/2018	80%
Puits C2		04/05/2018	80%
Puits n°11		27/06/1995	80%
Prise d'eau en Marne	Chézy-sur-Marne	En cours	50%
Puits F1bis	Torcy-en-Valois	17/06/1996 +11/03/2004	100%
Source Les Zièbres	Licy-Clignon	01/10/2013	100%
Source Billois	Monthiers	31/12/2016	100%
Source de La Pièce du Chaudron	La Chapelle- Monthodon/ Vallées en Champagne	05/02/1986	100%
Source du Moulin Blanc			
Source de Bonnesvalyn ou de la Chapellerie	Epaux-Bézu	08/09/2015	100%
Puits F2	Fère-en- Tardenois	18/05/1993	80%
Puits F3			
Puits F4		10/10/2013 + 06/03/2018	80%
Puits des Sablons	Nogent-L'Artaud	15/11/1993	100%
Source de Coupigny-Montlevon	Montlevon	19/02/1993	100%
Puits de la carrière	La Ferté-Milon	21/07/2009	100%
Source de St Quentin/Allan	Chézy-en- Orxois	27/06/2008	80%
Puits de Marolles	Marolles	22/09/1988	80%
Puits de Charly sur Marne	Saulchery	31/12/1992	80%
Puits de Rocourt Saint Martin	Rocourt Saint Martin	03/05/2010	80%
<b>Indice consolidé d'avancement de la protection de la ressource</b>			<b>76.60%</b>

\* 0 % aucune action

40 % avis hydrogéologue reçu

60 % arrêté préfectoral

20 % études environnementales et hydrogéologue en cours

50 % dossier déposé en préfecture

80 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

#### **4.8. Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés.

Le taux d'occurrence pour l'année 2020 est de 6.37 u/1000 abonnés (187 interruptions de service).

#### **4.9. Délai d'ouverture de branchement et respect de ce délai**

Le délai maximum d'ouverture de branchement pour un nouvel abonné est fixé à 1 jour.

Le taux de respect de ce délai maximal est de 100% en 2020.

#### **4.10. Taux d'impayés**

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente est de 2.14%. Le montant des impayés s'élève à 224 167 €.

	2018	2019	2020
Taux d'impayés (factures N-1)	0.92 %	1.98 %	2.14%
Montant TTC (factures N-1)	100 567 €	215 908 €	224 167 €

#### **4.11. Réclamations**

En 2020, le taux de réclamations écrites est de 1.08 pour 1000 abonnés.

Le nombre de réclamations écrites est de 32 dont 4 reçues par l'USESA et 28 reçues par Véolia.

	2018	2019	2020
Nombre de réclamations écrites pour 1000 abonnés	0.64	1.94	1.08

## 5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

### 5.1. Montants financiers des travaux et des subventions

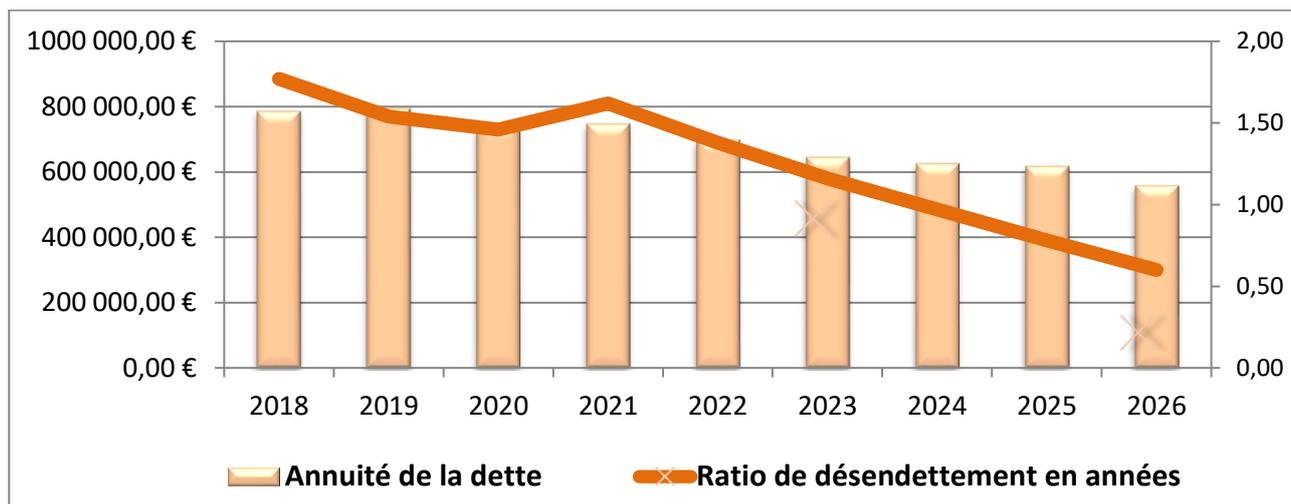
- *Travaux réglés en 2020*

TRAVAUX 2020	DEPENSES T.T.C
Travaux de branchements neufs	207 949,89 €
Travaux de renouvellement de réseau	2 810 876,39 €
Travaux sur ouvrages – réhabilitation sécurisation réservoirs	255 948,33 €
Marché à Bon de commandes	315 215,88 €
Travaux liés à l'exploitation	46 187,66 €
Renforcement réservoirs Chesneaux / Bonneil / Lauconnois	692,67 €
Usine de traitement à Chézy Sur Marne (DUP)	1 122,00 €
DUP puits Fère en Tardenois	22 471,20 €
Réhabilitation station Tardenois - Etudes	30 947,78 €
Création bache Courtemont-Varenes	12 530,10 €
Réhabilitation station de la Plaine	27 987,23 €
Interconnexion Château-Thierry/Villers-Cotterêts	2 390 557,18 €
Interconnexion Château-Thierry/Tardenois	68 833,20 €
Interconnexion Rocourt Saint Martin (Acompte 1 Socotec)	54,00 €
Canalisations réservoirs Les Chesneaux- Lauconnois	23 009,78 €
Renouvellement réseau Montigny Vallées en Champagne	1 365,12 €
Réhabilitation des puits C1- C2 - P11	331 866,45 €
Parcours pédagogique « Le Petit Cycle de l'Eau »	189 761,26 €
Mise à jour du schéma directeur d'eau potable	26 016,00 €
Equipements (matériel informatique)	6 181,18 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 769 573.30 €</b>

- *Montants des subventions et autofinancement 2020*

FINANCEMENT DES TRAVAUX	DEPENSES	RECETTES
Travaux réglés en 2020	6 769 573.30 €	
Subventions perçues		2 551 124.50 €
TVA / FCTVA		1 098 753.84 €
Total	6 769 573.30€	3 649 878.34 €
<b>Autofinancement 2020</b> .....	<b>3 119 694.96 €</b>	

## 5.2. Etat de la dette



Années	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû au 01/01 de l'exercice	5 530 944 €	5 104 782 €	4 591 200 €	4 555 831 €	3 992 084 €	3 456 157 €	2 952 109 €	2 447 113 €	1 928 731 €
<b>Annuité de la dette</b>	<b>784 697 €</b>	<b>793 000 €</b>	<b>738 738 €</b>	<b>746 438 €</b>	<b>696 943 €</b>	<b>644 641 €</b>	<b>625 125 €</b>	<b>617 258 €</b>	<b>557 893 €</b>
Ratio de désendettement en années	1,77	1,54	1,46	1,62	1,38	1,16	0,97	0,78	0,60

## 5.3. Amortissements

Amortissements 2020	DEPENSES	RECETTES
Charges d'amortissements	1 949 605.61 €	
Reprise sur subventions		613 374.46 €
Charge à financer par la section de fonctionnement		1 336 231.15 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 949 605.61 €</b>	<b>1 949 605.61 €</b>

## 5.4. Projets et travaux à l'étude

Le montant global du plan pluriannuel d'investissement 2020-2022 s'élève à 30,31 M€ TTC.

Le montant des travaux courants de renouvellement de canalisation prévus en 2021 s'élève à 1,80 M€ HT.

Ils sont présentés dans les tableaux ci-après.

USESA - RPQS 2020

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2022

INTITULE OPERATION		2020		2021		2022	
		CREDITS OUVERTS 2020	REALISE	RAR 2020	CREDITS NOUVEAUX 2021	BUDGET 2021	PREVISIONS DEPENSES 2022
<b>BRANCHEMENTS</b>	Travaux de branchements neufs et compteurs	320 000,00	207 949,89	58 277,53	250 000,00	308 277,53	250 000,00
	<b>BRANCHEMENTS OP 10001 Total</b>	<b>320 000,00</b>	<b>207 949,89</b>	<b>58 277,53</b>	<b>250 000,00</b>	<b>308 277,53</b>	<b>250 000,00</b>
<b>PROGRAMME TRAVAUX COURANTS</b>	Programme travaux courants	4 281 538,24	2 807 636,39	1 679 047,67		1 679 047,67	2 400 000,00
	Programmation travaux 2021 ( 2340000 - Fert� Milon 300 000)				2 640 000,00	2 640 000,00	
	Publications AO	15 000,00	3 240,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	<b>TRAVAUX COURANTS OP 10002 Total</b>	<b>4 296 538,24</b>	<b>2 810 876,39</b>	<b>1 679 047,67</b>	<b>2 655 000,00</b>	<b>4 334 047,67</b>	<b>2 415 000,00</b>
<b>TRAVAUX SUR RESERVOIRS</b>	R�habilitation r�servoir Gandelu	2 352,00		2 352,00		2 352,00	
	R�habilitation Fossoy La Nouette Armentiers Villers Fresnes Cugny	184 577,01	184 413,08	15 412,46		15 412,46	
	R�habilitation accord cadre	210 000,00		209 673,34		209 673,34	
	R�habilitation r�servoirs 2020 2021 - Etampes / Epaux Le Tartre	714 495,55	71 535,25	667 148,51		667 148,51	
	1 r�servoir / an (2022)						120 000,00
	Travaux pr�ventifs / s�curisation	30 000,00			30 000,00	30 000,00	36 000,00
	Programme 2021 Accord cadre				100 000,00	100 000,00	60 000,00
	<b>TRAVAUX SUR RESERVOIRS OP 10003 Total</b>	<b>1 141 424,56</b>	<b>255 948,33</b>	<b>894 586,31</b>	<b>130 000,00</b>	<b>1 024 586,31</b>	<b>216 000,00</b>
<b>MARCHE BONS DE COMMANDE</b>	March�s � bons de commande	440 000,00	315 215,88	128 339,40		128 339,40	300 000,00
	2021-2025 (100 000 /250 000 H.T/an)				300 000,00	300 000,00	
	<b>MARCHE BONS DE COMMANDE OP 10004 Total</b>	<b>440 000,00</b>	<b>315 215,88</b>	<b>128 339,40</b>	<b>300 000,00</b>	<b>428 339,40</b>	<b>300 000,00</b>
<b>TRAVAUX EXPLOITATION</b>	Travaux li�s � l'exploitation	60 000,00	46 187,66	18 661,20	50 000,00	68 661,20	60 000,00
	Travaux s�curisation ouvrages nvelles communes				70 000,00	70 000,00	
	<b>TRAVAUX LIES A L'EXPLOITATION OP 10005 Total</b>	<b>60 000,00</b>	<b>46 187,66</b>	<b>18 661,20</b>	<b>120 000,00</b>	<b>138 661,20</b>	<b>60 000,00</b>
<b>DUP CAPTAGES</b>	Etudes et travaux DUP sur captages nouvelles communes (Br�cy)				50 400,00	50 400,00	
	<b>TRAVAUX DUP SUR CAPTAGES OP 10008 Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 400,00</b>	<b>50 400,00</b>	<b>-</b>
<b>STATION DE TRAITEMENT CHEZY SUR MARNE</b>	Construction Usine Ch�zy Sur Marne (solde ma�trise d'�uvre)	5 340,07		5 340,07		5 340,07	
	DUP Prise d'eau en Marne	60 000,00	1 122,00		60 000,00	60 000,00	
	<b>STATION TRAITEMENT CHEZY/MARNE OP 10009 Total</b>	<b>65 340,07</b>	<b>1 122,00</b>	<b>5 340,07</b>	<b>60 000,00</b>	<b>65 340,07</b>	<b>-</b>

USESA - RPQS 2020

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2022

INTITULE OPERATION		2020		2021		2022
		CREDITS OUVERTS 2020	REALISE	RAR 2020	CREDITS NOUVEAUX 2021	BUDGET 2021
PUITS DE FERE EN TARDENOIS	DUP Fère en Tardenois (travaux suite à DUP)	30 271,20	22 471,20			
	<b>PUITS FERE EN TARDENOIS OP 10011 Total</b>	<b>30 271,20</b>	<b>22 471,20</b>	-	-	-
REHABILITATION STATION FERE EN TARDENOIS	Etudes maîtrise d'œuvre (Artellia) et diagnostic puits F2F3F4	101 852,38	30 947,78	71 919,60		71 919,60
	Travaux	100 000,00			100 000,00	100 000,00
	<b>REHABILITATION STATION TARDENOIS OP 10025 Total</b>	<b>201 852,38</b>	<b>30 947,78</b>	<b>71 919,60</b>	<b>100 000,00</b>	<b>171 919,60</b>
CONSTRUCTION BACHE C.VARENNES ET CANALISATIONS	Frais d'étude - Maîtrise d'œuvre	3 488,41	372,38	1 328,42		1 328,42
	Création bache et canalisations	13 468,00	12 157,72			
	<b>CREATION BACHE C.VARENNES OP 10012 Total</b>	<b>16 956,41</b>	<b>12 530,10</b>	<b>1 328,42</b>	-	<b>1 328,42</b>
RENFORCEMENT RESERVOIRS	Etudes/MO Création réservoir Les Chesnaux /Bonneil/ Lauconnois	8 089,42	212,67	6 889,42		6 889,42
	Travaux Création réservoir les Chesnaux Lauconnois	1 020,00	480,00			
	<b>RENFORCEMENT RESERVOIRS OP 10018 Total</b>	<b>9 109,42</b>	<b>692,67</b>	<b>6 889,42</b>	-	<b>6 889,42</b>
STATION DE LA PLAINE	Etude/Réhabilitation usine de la Plaine	43 086,92	13 803,23	30 164,34		30 164,34
	Missions connexes (géotechniques - géodétection..)	58 214,00	14 184,00	11 520,00		11 520,00
	Réhabilitation usine de la Plaine				1 450 000,00	1 450 000,00
	Raccordements					100 000,00
	<b>REHABILITATION STATION LA PLAINE OP 10019 Total</b>	<b>101 300,92</b>	<b>27 987,23</b>	<b>41 684,34</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>1 491 684,34</b>
INTERCONNEXION CHÂTEAU THIERRY VILLERS COTTERETS	Etudes -Maîtrise d'œuvre	75 825,60	37 705,10			
	Travaux	3 759 658,08	2 352 852,08	1 444 926,50	1 265 610,05	2 710 536,55
	<b>INTERCO. ST GENGOULPH/VILLERS COTTERETS OP 10017 Total</b>	<b>3 835 483,68</b>	<b>2 390 557,18</b>	<b>1 444 926,50</b>	<b>1 265 610,05</b>	<b>2 710 536,55</b>
INTERCONNEXION CHÂTEAU THIERRY TARDENOIS	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre	124 680,00	68 833,20	77 926,80		77 926,80
	Travaux + Raccordements 90 000	1 500 000,00		1 182 618,60	1 317 382,00	2 500 000,60
	<b>INTERCONNEXION CHÂTEAU/TARDENOIS OP 10020 Total</b>	<b>1 624 680,00</b>	<b>68 833,20</b>	<b>1 260 545,40</b>	<b>1 317 382,00</b>	<b>2 577 927,40</b>

USESA - RPQS 2020

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2022

INTITULE OPERATION		2020		2021			2022
		CREDITS OUVERTS 2020	REALISE	RAR 2020	CREDITS NOUVEAUX 2021	BUDGET 2021	PREVISIONS DEPENSES 2022
INTERCONNEXION ROCOURT SAINT MARTIN	Frais d'etudes /frais connexes	30 000,00					
	Travaux	480 000,00	54,00	288 775,80	11 224,20	300 000,00	
	<b>INTERCONNEXION ROCOURT OP 10027 Total</b>	<b>510 000,00</b>	<b>54,00</b>	<b>288 775,80</b>	<b>11 224,20</b>	<b>300 000,00</b>	<b>-</b>
INTERCONNEXION SERGY COURMONT	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre				120 000,00	120 000,00	
	Tx HT Courmont 290 000 Sergy 424100 + Raccordements 25 000 ttc						881 920,00
	<b>INTERCONNEXION SERGY/COURMONT OP 10028 Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>881 920,00</b>
CANALISATIONS RESERVOIRS Chesneaux /Lauconnois /SNCF	Frais d'etudes - Maîtrise d'œuvre	50 000,00		65 628,60	50 000,00	115 628,60	
	Travaux	100 000,00	23 009,78		100 000,00	100 000,00	1 413 600,00
	<b>CANALISATIONS RESERVOIRS OP 10029 Total</b>	<b>150 000,00</b>	<b>23 009,78</b>	<b>65 628,60</b>	<b>150 000,00</b>	<b>215 628,60</b>	<b>1 413 600,00</b>
RENOUVELLEMENT CANALISATIONS MONTIGNY VALLES EN CHAMPAGNE	Maîtrise d'œuvre - Etudes	1 365,12	1 365,12				
	Travaux						
	<b>RENOUV. CANA. MONTIGNY VALLEES EN CHAMPAGNE OP 10021 Total</b>	<b>1 365,12</b>	<b>1 365,12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
REHABILITATION DES PUIITS DIAGNOSTIC	Etudes - maitrise d'œuvre	26 124,00	27 042,45	8 839,54		8 839,54	
	Réhabilitation C1 - C2 - P11	303 060,00	297 720,00				
	Analyse productivité des puits (Diagnostic 12 captages)	180 000,00	7 104,00	36 312,00	240 000,00	276 312,00	120 000,00
	Diagnostic captages nouvelles communes + piézomètres				45 000,00	45 000,00	240 000,00
	<b>REHABILITATION PUIITS OP 10023 Total</b>	<b>509 184,00</b>	<b>331 866,45</b>	<b>45 151,54</b>	<b>285 000,00</b>	<b>330 151,54</b>	<b>360 000,00</b>
SECTORISATION VILLERS COTTERETS	Travaux sectorisation				50 000,00	50 000,00	
	<b>SECTORISATION OP 10031 Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-</b>
INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER	Frais études						30 000,00
	Travaux (2023)						
	<b>INTERCONNEXION BRUMETZ MONTIGNY L'ALLIER Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>30 000,00</b>

USESA - RPQS 2020

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2020 - 2022

INTITULE OPERATION		2020		2021		2022	
		CREDITS OUVERTS 2020	REALISE	RAR 2020	CREDITS NOUVEAUX 2021	BUDGET 2021	PREVISIONS DEPENSES 2022
MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR	Maîtrise d'œuvre - Etudes	26 016,00	26 016,00				
	Mise à jour suite intégration communes	60 000,00			60 000,00	60 000,00	
	<b>MISE A JOUR SCHEMA DIRECTEUR OP 10022 Total</b>	<b>86 016,00</b>	<b>26 016,00</b>	<b>-</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>-</b>
PARCOURS PEDAGOGIQUE	Etudes	5 576,40	4 694,40	882,00		882,00	
	Travaux	200 000,00	185 066,86	2 700,49		2 700,49	
	<b>PARCOURS PEDAGOGIQUE OP 10024 Total</b>	<b>205 576,40</b>	<b>189 761,26</b>	<b>3 582,49</b>	<b>-</b>	<b>3 582,49</b>	<b>-</b>
ELABORATION DU PGSSE	Etudes				50 000,00	50 000,00	
	<b>PGSSE OP 10030 Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>-</b>
ACQUISITION DE TERRAIN	Aquisition terrain	5 000,00					
	Stratégie foncière 100 000 €/an 2021-2024				100 000,00	100 000,00	100 000,00
	<b>ACQUISITION TERRAIN Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
INFORMATIQUE	Matériel informatique/équipement bureau	15 000,00	6 181,18	2 338,80	12 000,00	14 338,80	5 000,00
	<b>EQUIPEMENT INFORMATIQUE OP 54 Total</b>	<b>15 000,00</b>	<b>6 181,18</b>	<b>2 338,80</b>	<b>12 000,00</b>	<b>14 338,80</b>	<b>5 000,00</b>
ACQUISITION VEHICULE	Véhicule				21 701,26	21 701,26	30 000,00
	<b>ACQUISITION VEHICULE OP 55 Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21 701,26</b>	<b>21 701,26</b>	<b>30 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>13 625 098,40 €</b>	<b>6 769 573,30 €</b>	<b>6 017 023,09 €</b>	<b>8 558 317,51 €</b>	<b>14 575 340,60 €</b>	<b>8 970 802,46 €</b>

• *Travaux courants prévus en 2021*

Commune	Rue	Linéaire (m)	Diamètre canalisation prévisionnel	Branchement	Estimation des travaux	Opération liée à
NOGENT L'ARTAUD	Rue de Beaurepaire	350	125	20	150 000,00 €	Canalisation vétuste et travaux communaux
MONTREUIL AUX LIONS	RD 1003 jusqu'au cimetière	500	60	30	250 000,00 €	Canalisation vétuste et travaux communaux
		300	125			
MONTFAUCON	RD 861 / 868 entre Couson et Montfaucon	1 850	125	10	350 000,00 €	Canalisation en mauvais état et nombreuses fuites
BARZY SUR MARNE - PASSY SUR MARNE	De Rosay à Passy - RD 320	1 500	150	30	445 000,00 €	Canalisation en mauvais état et nombreuses fuites
CHÂTEAU-THIERRY	Rue du Faubourg de la Barre	150	150	20	125 000,00 €	Canalisation en mauvais état et nombreuses fuites
OULCHY LE CHÂTEAU	Rue de la Fournelle - Rue du Monjour	320	60	25	130 000,00 €	Canalisation vétuste et travaux communaux
MARIGNY EN ORXOIS	Rue d'Issonges RD 84	1 500	150	2	350 000,00 €	Canalisation en mauvais état et nombreuses fuites

## 6. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE

### 6.1. Abandons de créances

En 2020, le nombre de demandes d'abandons de créance reçues est de 34.

Le montant des abandons de créance ou de versements à un fond de solidarité est de 906.06 €.

### 6.2. Mesure pour l'action sociale : le Programme « Eau responsable »

**Depuis 2014, un dispositif d'aide au paiement des factures d'eau a été mis en place, le programme « Eau responsable »**

Ce programme s'inscrit dans le cadre des mesures en faveur de l'action sociale, instituées par le Contrat de Délégation de Service Public mis en œuvre au 1<sup>er</sup> mars 2013 et modifié par les avenants n°1 du 12 mars 2014 et n°3 du 17 décembre 2015.

Un compte dédié « Programme Eau Responsable » est affecté à l'aide au paiement des factures d'eau des abonnés en situation de précarité. Il est constitué d'une enveloppe annuelle d'un montant de **20 000 €** versée par le délégataire à l'USESA.

Les conditions d'intervention sont fixées par le règlement intérieur institué le 10 décembre 2014.

#### ⇒ **Bénéficiaires des aides**

Abonnés en difficulté de paiement de leur facture d'eau pour cause de situation de précarité. L'USESA est alertée par le délégataire, les maires des communes, les Centres Communaux d'Actions Sociale ou l'abonné lui-même.

#### ⇒ **Conditions d'attribution des aides**

L'appréciation de l'aide est faite à l'examen du dossier indiquant :

- la situation sociale de l'abonné
- le motif justifiant les difficultés de paiement
- l'état du compte abonné
- son effort à contribuer au paiement de sa dette (échéancier)

L'approfondissement du dossier est fait avec si besoin l'avis du CCAS dont dépend l'abonné.

Le montant de l'aide porte exclusivement sur la part « eau potable » facturée par l'USESA et Véolia.

L'abonné ne peut recevoir qu'une aide par an.

**Bilan financier au 31/12/2020**

Exercices	Enveloppe Compte dédié	Nbre de bénéficiaires	Montant des aides attribuées	Solde annuel	Solde cumulé
mars-13	16 667,00 €	0	0	16 667,00 €	16 667,00 €
2014	20 000,00 €	21	3 193,00 €	16 807,00 €	33 474,00 €
2015	20 000,00 €	29	6 082,95 €	13 917,05 €	47 391,05 €
2016	20 000,00 €	45	9 305,05 €	10 694,95 €	58 086,00 €
2017	20 000,00 €	53	9 476,00 €	10 524,00 €	68 610,00 €
2018	20 000,00 €	67	10 296,00 €	9 704,00 €	78 314,00 €
2019	20 000,00 €	43	7 265,00 €	12 735,00 €	91 049,00 €
2020	20 000,00 €	35	6 318,00 €	13 682,00 €	<b>104 731,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>156 667,00 €</b>	<b>293</b>	<b>51 936,00 €</b>	<b>104 731,00 €</b>	

En 2020, le nombre de demandes reçues ainsi que de bénéficiaires a été de 35.

**6.3. Coopération décentralisée (application de l'article L.1115-1-1 du CGCT)**

La Loi n° 2005-95 du 9 février 2005, dite Loi Oudin, offre la possibilité aux EPCI, dans la limite de 1% des ressources de leur budget, de mener des actions de coopération avec les collectivités locales étrangères et leur groupement ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Toute demande d'aide, attribuée après examen du dossier, fait l'objet d'une convention de partenariat dans le but de fixer les obligations de l'association humanitaire.

Dans ce cadre, l'USESA réserve une enveloppe d'un montant maximum de 10 000 €/an.

Aucune demande n'a été déposée auprès de l'USESA en 2020.

## 7. INDICATEURS DU SERVICE

INDICATEURS DESCRIPTIFS DU SERVICE	2019	2020
Estimation du nombre d'habitants desservis	65 293	66 219
Prix T.T.C du service pour 120 m <sup>3</sup> (toutes redevances et taxes comprises)	2.94€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/19 2.94€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/20	2.94€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/2020 2.70€ TTC m <sup>3</sup> au 01/01/2021
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	1 Jour	1 jour
INDICATEURS DE PERFORMANCE	2019	2020
Taux de conformité bactériologique	100.00 %	99 %
Taux de conformité physico-chimique	100.00 %	98.5 %
Indice de connaissance et de gestion du réseau AEP	110/120	110/120
Rendement du réseau AEP	84.30 %	81.7%
Indice linéaire des volumes non comptés	1.74 m <sup>3</sup> /j/km	2.00 m <sup>3</sup> /j/km
Indice linéaire de perte en réseau	1.68 m <sup>3</sup> /j/km	1.93 m <sup>3</sup> /j/km
Taux moyen de renouvellement du réseau AEP	1.04 %	1.15 %
Indice d'avancement de la protection de la ressource	72.3 %	76.6 %
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	2 451.29 €	906.06 €
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	6.31 u/1000 abonnés	6.29 u/1000 abonnés
Délai maximal d'ouverture de branchement pour le nouvel abonné défini par le service	1 jour	1 jour
Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
Taux d'impayé sur les factures d'eau de l'année précédente	1.98 %	2.14 %
Taux de réclamation écrite	1.94 u/1000 abonnés	1.08 u/1000 abonnés
Durée d'extinction de la dette	1.54 année	1.46 année

Édition avril 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer ou restaurer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, de la biodiversité et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

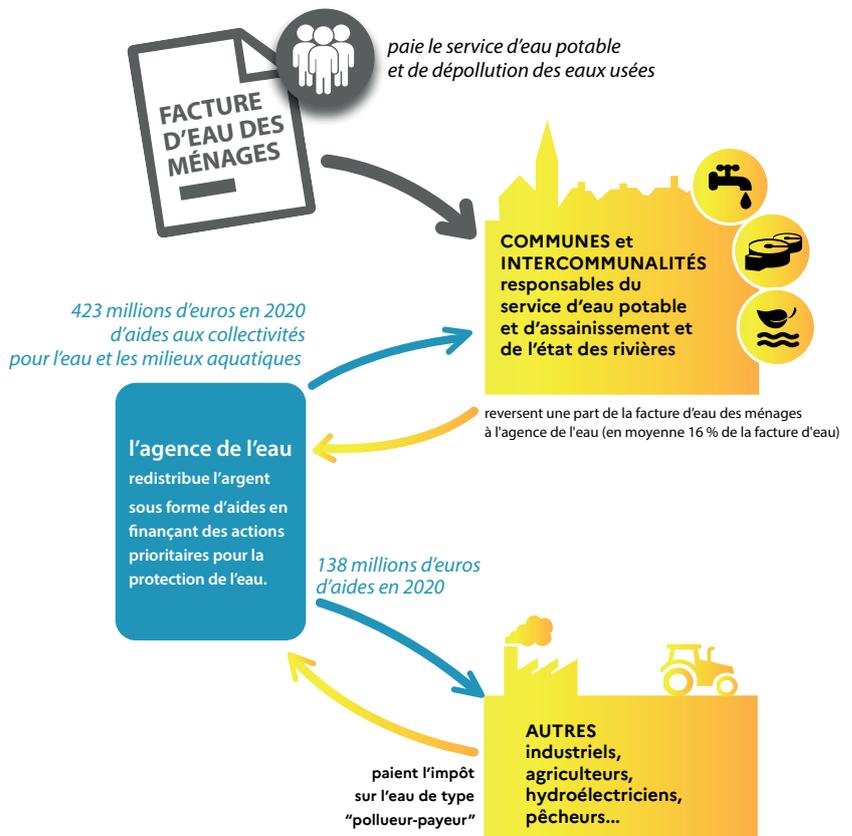
Le prix de l'eau moyen (eau potable et assainissement) sur le bassin est estimé à 4,26 €/m<sup>3</sup> TTC en 2018 (source SISPEA/Agence de l'eau).

Cela équivaut à 511 € par an ou 42,6 € par mois par ménage. La part perçue par l'agence de l'eau pour le financement d'actions de dépollution représente en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau.

Les composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution d'eau potable (abonnement, consommation) ;
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- la contribution aux autres organismes publics (VNF) ;
- la TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)



## NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

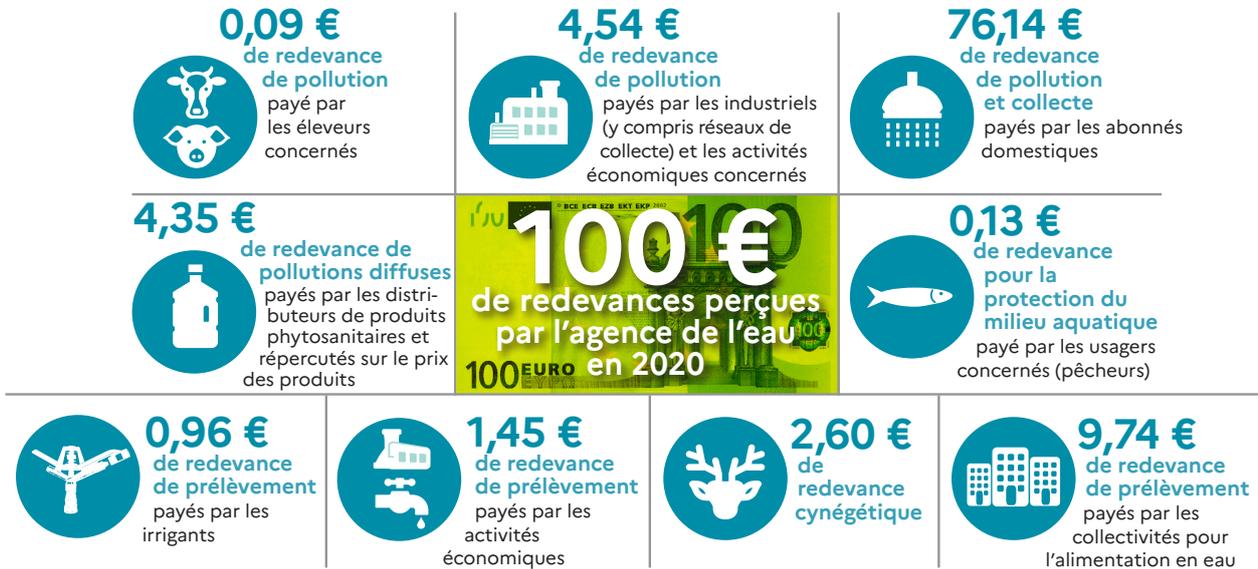
# D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 679 millions d'euros dont plus de 583 millions en provenance de la facture d'eau.

## recettes / redevances

### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Seine-Normandie



## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

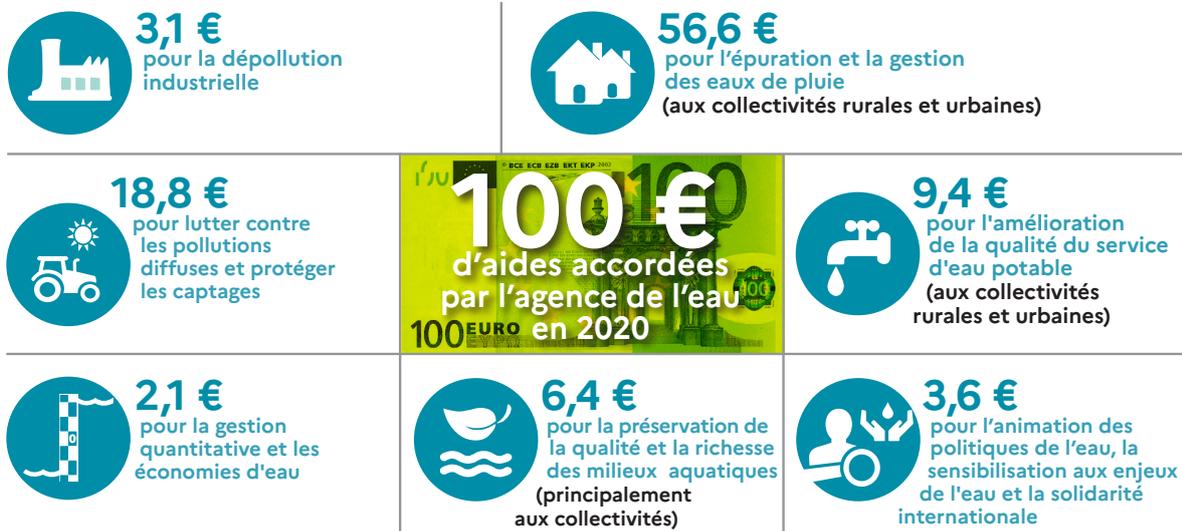
Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions ou avances remboursables) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

## interventions / aides

### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Seine-Normandie.

2020 est la seconde année du programme "Eau & climat" 2019-2024 de l'agence de l'eau.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du programme d'intervention "Eau & climat" 2019-2024 et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les investissements, les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

## EN 2020...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

## LES EAUX USÉES : UN INDICATEUR DANS UNE STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LA CODIV-19

Le projet d'Observatoire épidémiologique dans les eaux usées (Obépine), lancé en juillet 2020 par un collectif de chercheurs, vise à réaliser un suivi en temps réel des traces du virus Sars-Cov-2 dans les eaux usées sur le territoire national afin d'anticiper les évolutions de la pandémie et de caractériser les populations sources de virus pour mieux orienter les politiques publiques.

Ce réseau est mis en œuvre dans une trentaine de stations d'épuration du bassin Seine-Normandie pour lequel les enjeux sont forts compte tenu du niveau de circulation du virus et de la densité de population.

L'agence de l'eau peut accompagner financièrement les collectivités souhaitant participer à la remontée de données d'informations sur la présence du SARS-CoV2 dans les eaux usées dans le cadre du projet de recherche national « Obépine », en complément du réseau national.

L'intérêt de l'agence de l'eau pour la mise au point de nouvelles méthodes de suivi des virus entériques ou plus particulièrement du virus Sars-Cov-2 (responsable de la COVID-19) dans le cadre du projet d'Observatoire épidémiologique (Obépine) dans les eaux usées témoigne de sa volonté de soutenir l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé environnementale.

## PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Seine-Normandie a adopté le 14 octobre 2020, le projet de SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027, et son programme de mesures associé.

Le projet de SDAGE est soumis à la consultation du public et des assemblées du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. Le projet de SDAGE affiche un objectif ambitieux : amener 52 % des cours d'eau du bassin en bon état écologique à l'horizon 2027, contre 32 % aujourd'hui.



# VOS INTERLOCUTEURS

## SIÈGE

51, rue Salvador Allende

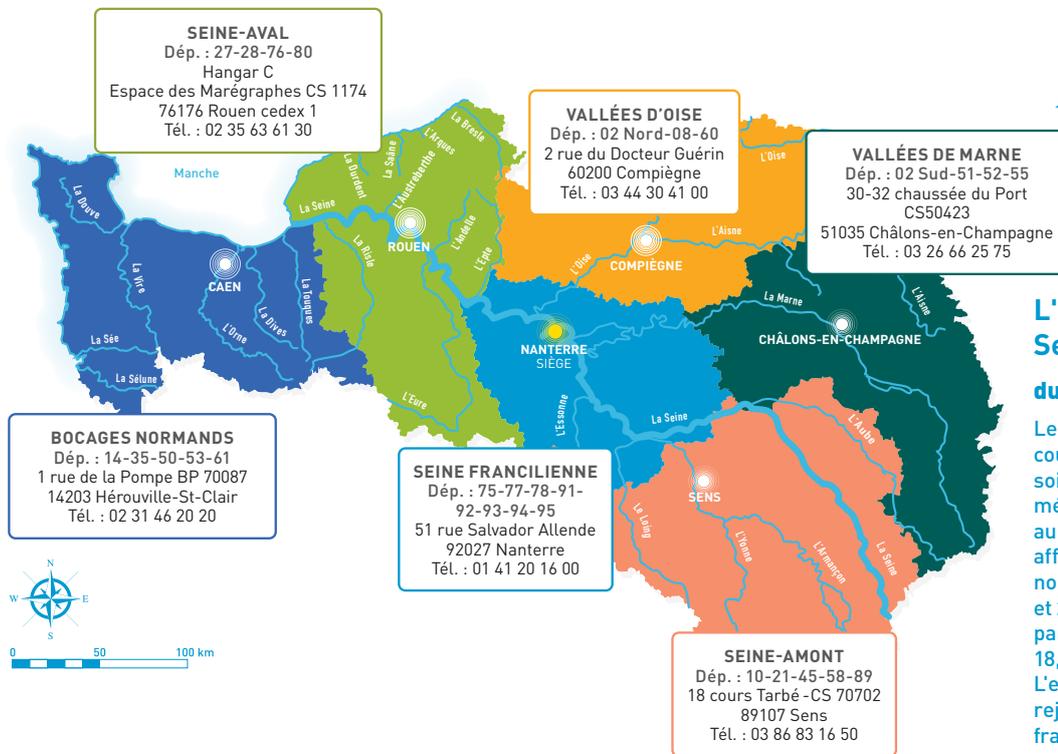
92027 Nanterre Cedex

Tél. : 01 41 20 16 00

seinenormandie.communication@aesn.fr

## DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



## L'agence de l'eau Seine-Normandie

### du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km<sup>2</sup>, soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands. Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants. L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m<sup>3</sup> d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

## LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État. Il définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

## L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

Restons connectés sur

[eau-seine-normandie.fr](http://eau-seine-normandie.fr)



@seine\_normandie

Donnez votre avis sur

DU 1<sup>ER</sup> MARS  
AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2021

LES  
COMITÉS  
DE BASSIN

# L'eau

## les inondations et le milieu marin

Répondez à la consultation du public sur [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)



Nouveau

Découvrez les nouveaux "Podcasts" sur les hommes et les rivières



## 8. COMITE SYNDICAL DE L'USESA

<p><b>Commune de Bézu Le Guéry</b> DEVRON Francine Titulaire DEVRON Thibault Suppléant</p>	<p><b>Commune de Montreuil aux Lions</b> DER SARKISSIAN Jean-Pierre Titulaire DEVRON Olivier Suppléant</p>	<p><b>Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry</b></p> <p>ALEXANDRE David Titulaire BANDRY Didier Vice-Président BANDRY Jean-Pierre Titulaire CONVERSAT Jean-Claude Titulaire DOBSKI Philippe Titulaire DURTHALER Jacques Titulaire EUGENE Sébastien Vice-Président FOULON Didier Titulaire FRAEYMAN Fabien Titulaire FREX Dominique Titulaire GLEIZE Séverine Titulaire HAY Etienne Titulaire HOERTER Michel Titulaire HUBIER Maxime Titulaire JACQUIN Claude Titulaire JUILLET Jean-Etienne Titulaire LEVEQUE Yves Titulaire LOYAUX Emmanuel Titulaire MAGNIER Jean-Luc Vice-Président MALEZE Patrick Titulaire MANGIN Eric Vice-Président MOYSE Dominique Titulaire PANTOUX Jean-Luc Titulaire PEUGNIEZ Michaël Titulaire POLIN Jean-Pierre Titulaire RICHARD Catherine Titulaire SAROUL Daniel Titulaire SIMON André Titulaire STOFFERIS Régine Titulaire TRICONNET Nelly Vice-Présidente VERHULST Eric Titulaire VEROT Vincent Titulaire BARBIER Maryvonne Suppléant BOYOT Jacques Suppléant CALIS Gérard Suppléant DADOU Ghislain Suppléant DIEDIC Nicolas Suppléant FERNANDEZ Didier Suppléant GAUTHIER Ludovic Suppléant GUILLEMAN Michel Suppléant HEDOIN Baptiste Suppléant JOURDAIN Gilles Suppléant THOMAS Rémy Suppléant</p>
<p><b>Commune de La Chapelle sur Chézy</b> PICARD Florence Titulaire LOISEAU Patricia Suppléante</p>	<p><b>Commune de Nogent l'Artaud</b> DUCLOS Dominique Titulaire GUILLON Jean-Paul Suppléant</p>	
<p><b>Commune de Charly sur Marne</b> ROMELOT Martine Vice-Présidente VALENTE Ninjah Suppléante</p>	<p><b>Commune de Oulchy le château</b> MATHIS Michel Vice-Président LANDRIEUX Tanguy Suppléant</p>	
<p><b>Commune de Chézy sur Marne</b> HERNANDEZ Maryse Vice-Présidente MOURROT Laurent Suppléant</p>	<p><b>Commune de Pavant</b> PITTON-TERRIEN Michel Titulaire LEMONNIER Franck Suppléant</p>	
<p><b>Commune de Coupru</b> BLAVET Gérard Titulaire THIRIOT Jérôme Suppléant</p>	<p><b>Commune de Romeny sur Marne</b> LLOANCY David Titulaire JANOT Philippe Suppléant</p>	
<p><b>Commune de Domptin</b> BELLEVILLE Catherine Titulaire NAUDÉ Geoffroy Suppléant</p>	<p><b>Commune de Saulchery</b> PITTANA Stéphane Titulaire CHAPUIS Yves Suppléant</p>	
<p><b>Commune de L'Epine aux Bois</b> DOUCET Jean-Marie Titulaire MARTIN Philippe Suppléant</p>	<p><b>Commune de Vendières</b> ROBIN Claude Titulaire ESCHARD Philippe Suppléant</p>	
<p><b>Commune de Essises</b> ATZENI Frédéric Titulaire MINETTE Michel Suppléant</p>	<p><b>Commune de Veully La Poterie</b> DAZARD Hugues Président BRUANT Audrey Suppléante</p>	
<p><b>Commune de Lucy le Bocage</b> HOURDRY Mathieu Titulaire BRU Philippe Suppléant</p>	<p><b>Communauté de Communes Retz en Valois</b> BAHU Nicolas Titulaire BRANQUARD André Titulaire CARION Denis Titulaire CANTOT Dominique Vice-Président DAVIN Benoît Titulaire GEBKA Jacques Vice-Président LAVOIX Olivier Titulaire MALET Madeleine Titulaire PAULY Brigitte Titulaire TATIN Christian Titulaire BIZOUARD Olivier Suppléant QUENARDEL Alexandre Suppléant SIMEON Bertrand Suppléant</p>	
<p><b>Commune de Marigny en Orxois</b> MARCHAL Philippe Vice-Président KRETZ Didier Suppléant</p>		
<p><b>Commune de Marolles</b> CHARBONNIER Patrick Titulaire FIARD Michel Suppléant</p>		
<p><b>Commune de Montfaucon</b> BRUNEAUX Henri Titulaire GEORGE Nicole Suppléant</p>		